



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1^{er} juin 2023

Objet : Approbation du programme proposé par la Ville au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 31

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 et notamment l'article 172 portant création de la dotation de développement urbain ;

Vu la Loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 et notamment l'article 107 transformant la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV) ;

Vu l'Instruction NOR : TERB1906948N relative à la dotation politique de la ville (DPV) pour 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

Considérant que pour l'année 2023, le territoire de Bastia, figure à nouveau parmi les bénéficiaires de cette dotation, dont le montant total est de 713 955€ ;

Considérant que la note d'information du 13 février 2023 détaille les modalités et objectifs prioritaires fixés par le gouvernement et notamment :

- les types de projets subventionnés : projets de fonctionnement ou d'investissements, situés sur la commune de Bastia et répondant aux enjeux identifiés dans le cadre du contrat de ville,
- une attention particulière aux opérations :
 - s'inscrivant dans l'objectif de transition écologique des territoires
 - de dédoublement des classes des écoles situés en REP et REP+
 - de rénovation des bâtiments scolaires les plus dégradés des quartiers prioritaires
 - de construction d'établissements d'accueil jeune enfant et structures d'animation de la vie sociale
 - de construction ou rénovation d'équipements sportifs de proximité dans le QPV, y compris en pieds d'immeubles
 - d'amélioration de l'accès aux services,
- les dossiers de subvention ont été adressés avant la date convenue à Monsieur le préfet, qui sous réserve de complétude du dossier et après examen pourra prendre des conventions attributives de subvention.

Considérant qu'en lien avec les enjeux et objectifs opérationnels du contrat de ville d'une part, et au regard de l'opérationnalité des projets, la Ville de Bastia propose de solliciter la DPV 2023 ;

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de GENTILI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Approuve** les projets (contenu, coût prévisionnel) proposés en 2023 au titre de la Dotation Politique de la Ville, soit 11 projets au total dont 7 en fonctionnement et 4 en investissement tels que figurant ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Opération	Dépense éligible en € HT	taux d'intervention DPV	subvention DPV (€)	Autres subventions	part financement - Ville de Bastia
Programmation culturelle dans les QPV	40 000	80 %	32 000		8 000
Actions en faveur du développement de l'attractivité et de la dynamique économique et commerciale du CA	137 000	53.32 %	73 050	12 667 (Banque des Territoires)	51 283
Mission mémoire NPNRU	125 000	44 %	55 000	45 000 (ANRU)	25 000
Développement de l'Art Urbain dans les QPV	30 000	80%	24 000		6 000
Etude de faisabilité requalification friches urbaines Saint Joseph	45 000	100 %	45 000		
NPRU : actions pédagogiques et de mise en valeur -démarche réemploi des matériaux	34 550	100%	34 550		
Casa di e scenze : exposition et programme d'activités 2023	49 825	33.8%	16 840.85	23 019.15 (Collectivité de Corse)	9 965
SOUS TOTAL 1	461 375	60.78 %	280 440.85	80 686.15	100 248

INVESTISSEMENT

opération	dépense éligible en € HT	taux d'intervention	subvention DPV (€)	Autres subventions	part financement - Ville de Bastia
Casa di e scenze : exposition et achat de matériels 2023	61 250	33.8%	20 702.50	28 297.50 (Collectivité de Corse)	12 250
Maîtrise d'œuvre friche ancienne grande barre et rue des Lauriers - NPNRU	120 000	80%	96 000		24 000
Travaux centre social François Marchetti	300 000	30 %	90 000	150 000 (CAF)	60 000
Travaux de proximité dans les quartiers sud	205 971	80%	164 776.80		41 194.20
SOUS TOTAL 2	687 221	54.06%	371 479.30	178 297.5	136 131.20
TOTAL DPV 2023 demandée par la Ville	1 148 596	56.76%	651 920.15	258 983.65	236 379.20

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les financements correspondants de la Dotation Politique de la Ville 2023.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions attributives de subvention DPV 2023 correspondants, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20230616-2023010616-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Le Maire,

Signé électroniquement le 16/06/2023


Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.